

Fiche de Données de Sécurité PM-632 pH + POUDRE



Fiche signalétique du 20/12/2022, révision 2

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: PM-632 pH + POUDRE
 Numéro CAS: 497-19-8
 Numéro EC: 207-838-8
 Index 67/548/EEC: 011-005-00-2
 Numéro REACH: 01-2119485498-19-XXXX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :
 Produits chimiques pour le traitement de l'eau.
 Usages déconseillés :
 Aucune utilisation déconseillée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:
 BONET ESPECIALITATS HIDROQUÍMIQUES, S.L.U.
 C/Holanda, 41. P.I.Pla de Llerona
 Les Franqueses del Vallès (08520) (Spain)
 Telf: (+34) 900 82 87 81, 93 846 53 36
 Fax: (+34) 93 846 78 21
 info@behqsl.com
 Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
 regulatory@behqsl.com


1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: ORFILA (INRS), Tel. (+ 33) (0)1 45 42 59 59
 Belgique: Centre Antipoisons Belge, Tel. (+32) 070 245 245
 Grand-Duché de Luxembourg: Centre Antipoisons Belge, Tel. (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P264 Se laver les mains à fond après la manipulation.
 P280 Porter un équipement de protection des yeux.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Fiche de Données de Sécurité PM-632 pH + POUDRE

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets dangereux dans votre commune.

Qualité spéciale:

Aucune

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Cette substance n'a pas des propriétés PBT, vPvB ou perturbant le système endocrinien

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique:	carbonate de sodium
Numéro CAS:	497-19-8
Numéro EC:	207-838-8
Numéro REACH:	01-2119485498-19-XXXX

3.2. Mélanges

N.A.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.
Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.
Laver entièrement le corps (douche ou bain).

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation de la peau et des yeux.
Les nausées et les vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
Traitement : Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Fiche de Données de Sécurité PM-632 pH + POUDRE

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de poussières/vapeurs.
Ne pas fumer. Tenir à l'écart des aliments et boissons et les aliments pour animaux.
Utiliser un équipement de protection individuelle approprié. Reportez-vous au paragraphe 8.
Empêcher l'entrée de personnes non autorisées.
Respecter la législation sur la sécurité et la santé au travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
En tant que les conditions de stockage générales, devraient éviter les sources de chaleur, rayonnement, l'électricité et le contact alimentaire. Entreposer selon la législation locale.
Stocker entre 5 et 35 °C dans un endroit sec et bien aéré.
Aucune en particulier.
Stocker dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé et étiqueté.
Tenir à l'écart des matières incompatibles: voir paragraphe 10.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles
Valeurs limites d'exposition DNEL
N.A.
Valeurs limites d'exposition PNEC
N.A.
- 8.2. Contrôles de l'exposition
Protection des yeux:
Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.
Protection de la peau:
Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.
Protection des mains:
Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Fiche de Données de Sécurité PM-632 pH + POUDRE

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
État physique:	Solide	--	--
Couleur:	blanc	--	--
Odeur:	Inodore	--	--
Point de fusion/point de congélation:	851 °C	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Pas applicable	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas applicable	--	--
Point éclair:	Pas applicable		
	--	--	
Température d'auto-inflammabilité :	Pas applicable (pas inflammable)	--	--
Température de décomposition:	Pas disponible	--	--
pH :	11,4 (sol. 1%)	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	212,5 g/L (20 °C)	--	--
Solubilité dans l'huile :	Pas important	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Pas applicable	--	--
Pression de vapeur:	Pas applicable	--	--
Densité et/ou densité relative:	2.509	--	--
Densité de vapeur relative:	Pas applicable	--	--

Caractéristiques des particules:

Taille des particules:		--	--
------------------------	--	----	----

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Propriétés explosives:	Non explosif	--	--
Miscibilité:	Pas important	--	--
Conductibilité:	Pas important	--	--
Viscosité:	Pas applicable	--	--
Propriétés comburantes:	Non comburante	--	--
Liposolubilité:	Pas important	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Fiche de Données de Sécurité PM-632 pH + POUDRE

- Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
 - Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
 - Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
 - Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
 - Acides forts.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
 - Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques concernant la substance :

carbonate de sodium - CAS: 497-19-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4090 mg/kg - Source: Richardson ML, Gangolli G. The dictionary of substances and their effects -vol.7

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Souris = 2210 mg/kg - Source: Richardson ML, Gangolli G. The dictionary of substances and their effects -vol.7

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 2300 mg/m³ - Source: Busch RH. Pathologic effects in rodents exposed to sodium combustion products.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau Oui

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

j) danger par aspiration.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Cette substance n'a pas des propriétés perturbant le système endocrinien

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

carbonate de sodium - CAS: 497-19-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Lepomis macrochirus = 385 mg/l - Durée h: 24

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 265 mg/l - Durée h: 48

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

carbonate de sodium - CAS: 497-19-8

Fiche de Données de Sécurité PM-632 pH + POUDRE

Mobilité dans le sol: Mobile

- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$
- 12.7. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
Déchets ne doivent pas être éliminés par l'égout.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
Polluant marin: Non
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
No

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Fiche de Données de Sécurité PM-632 pH + POUDRE

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878.

Paragraphe(s) modifié(s) de la révision précédente:

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIaux INDUSTRIELS DE SAX - Huitième

Édition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

Fiche de Données de Sécurité PM-632 pH + POUDRE

GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.